

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 16 mars 2021

Objet : Mise à disposition à titre gratuit de la salle bateau école au profit des collectivités et établissements affiliés ou d'organismes publics

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 16 mars deux mil vingt et un à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jeanne BECART, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-Luc CAEDDU, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Bernard FOISY, Madame Julie FOURNIER, Madame Rahnia HAMA, Madame Françoise KERN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT Monsieur Anthony MANGIN, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Igor SEMO, Madame Aurore THIROUX,

Avaient donné procuration : Madame Jacqueline BELHOMME à Madame Jeanne BECART, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Philippe LAURENT, Madame Lamy KIROUANI à Madame Catherine DESPRES.

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Etienne FILLLOL (suppléant de Monsieur Luc CARVOUNAS), Monsieur Frédéric MOLOSSI,

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL, directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Laurent SALLET, directeur de l'administration et des finances, M. Marc JOINOVICI (en audioconférence), représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Mise à disposition à titre gratuit de la salle bateau école au profit des collectivités et établissements affiliés ou d'organismes publics

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2017-26 du 26 juin 2017 portant mise à disposition à titre gratuit des salles ERP du CIG au profit des collectivités et établissements affiliés,

Considérant que les salles de concours, d'examens et de formation installées dans les locaux du CIG ne sont pas utilisées de manière permanente par le C.I.G. pour ses propres besoins,

Considérant que ces salles peuvent être mises à disposition à titre gratuit à des collectivités , d'établissements affiliés au CIG ou d'organismes publics, pour l'organisation d'évènements en lien avec le secteur public,

Considérant l'intérêt pour le CIG en termes de rayonnement sur son périmètre géographique, d'accueillir dans ses locaux davantage d'initiatives de ses affiliés, de nature à optimiser le service rendu, renforcer les échanges et développer les réseaux professionnels en matière de ressources humaines,

Après avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

Article 1 : La mise à disposition au profit des collectivités, d'établissements affiliés au CIG et d'organismes publics, à titre gratuit, de la salle bateau école sise au 1 rue Lucienne Gérard à Pantin (93), de manière ponctuelle, en dehors de leur utilisation par le C.I.G, dans la limite de la disponibilité de la dite salle et des horaires d'ouverture au public du Centre.

Le Président,



Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne